



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie solaire

Question écrite n° 858

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le marché du solaire thermique. En effet, le marché du solaire thermique, notamment celui du chauffe-eau, est un marché d'avenir en pleine expansion. Pourtant les personnes potentiellement intéressées sont parfois réticentes à cause du coût que représente une installation de ce type. Cette crainte n'est pas forcément justifiée. Le problème tient surtout au manque d'information des clients éventuels. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions d'information qu'elle compte mettre en oeuvre pour dynamiser ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

L'ambition de la France est d'améliorer l'efficacité énergétique de 20 % et d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production d'énergie renouvelable en 2020. La loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoit ainsi d'atteindre une proportion de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à cet horizon, objectif qui est encore loin de portée compte tenu de la trajectoire prise, suite aux politiques menées sous le précédent quinquennat. Le fonds chaleur mis en place dans ce contexte finance des installations solaires thermiques dans l'habitat collectif, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie. La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a décidé, dès sa prise de fonction, de sanctuariser le fonds de chaleur, qui devait toucher à sa fin en 2013 et qui n'avait permis d'atteindre que 10 % de l'objectif national en terme de chaleur renouvelable. Le projet de loi de Finances pour 2013 réserve le cadre prioritaire donné au fonds par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La diffusion des nouvelles énergies, dont le solaire thermique, dans le secteur domestique est en outre soutenue par le crédit d'impôt développement durable qui a été prorogé jusqu'en 2015 dans le cadre de la loi de finances 2012, l'éco-prêt à taux zéro et le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Par ailleurs, les professionnels de la filière solaire thermique se sont engagés dans une démarche de qualité pour pérenniser la filière. Une certification volontaire permet ainsi aux fabricants d'attester la conformité de leur matériel aux différentes normes en vigueur. Une charte qualité a également été mise en place pour les installateurs qui s'engagent à respecter les bonnes pratiques et à assurer au consommateur une qualité de service. Pour aider les consommateurs à se repérer face à une offre nombreuse et hétérogène de prestations de travaux, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, une charte de reconnaissance Grenelle environnement a été signée en novembre 2011 entre l'Etat, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les organisations professionnelles et les organismes de qualification. Cette charte, dont la mise en application s'effectue sur une base volontaire, introduit de nouvelles exigences unifiées et une mention unique donnant plus de lisibilité et de fiabilité à l'offre des signes de qualité. Enfin, les 250 espaces info-énergie de l'ADEME animés par près de 500 conseillers apportent des conseils techniques aux particuliers sur le choix des différentes solutions énergétiques. Néanmoins, les dispositifs existants restent encore beaucoup trop complexes pour la majorité des citoyens. C'est pourquoi le débat national sur la transition énergétique ainsi que le plan de rénovation thermique des logements aborderont cette question, dans le but de tendre vers la mise en

place de guichets uniques d'information et de conseil, la simplification des dispositifs d'aides encourageant le recours aux énergies renouvelables et à la rénovation thermique, et la réduction, voire la disparition, du reste à charge pour les foyers les plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 858

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4372

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7851